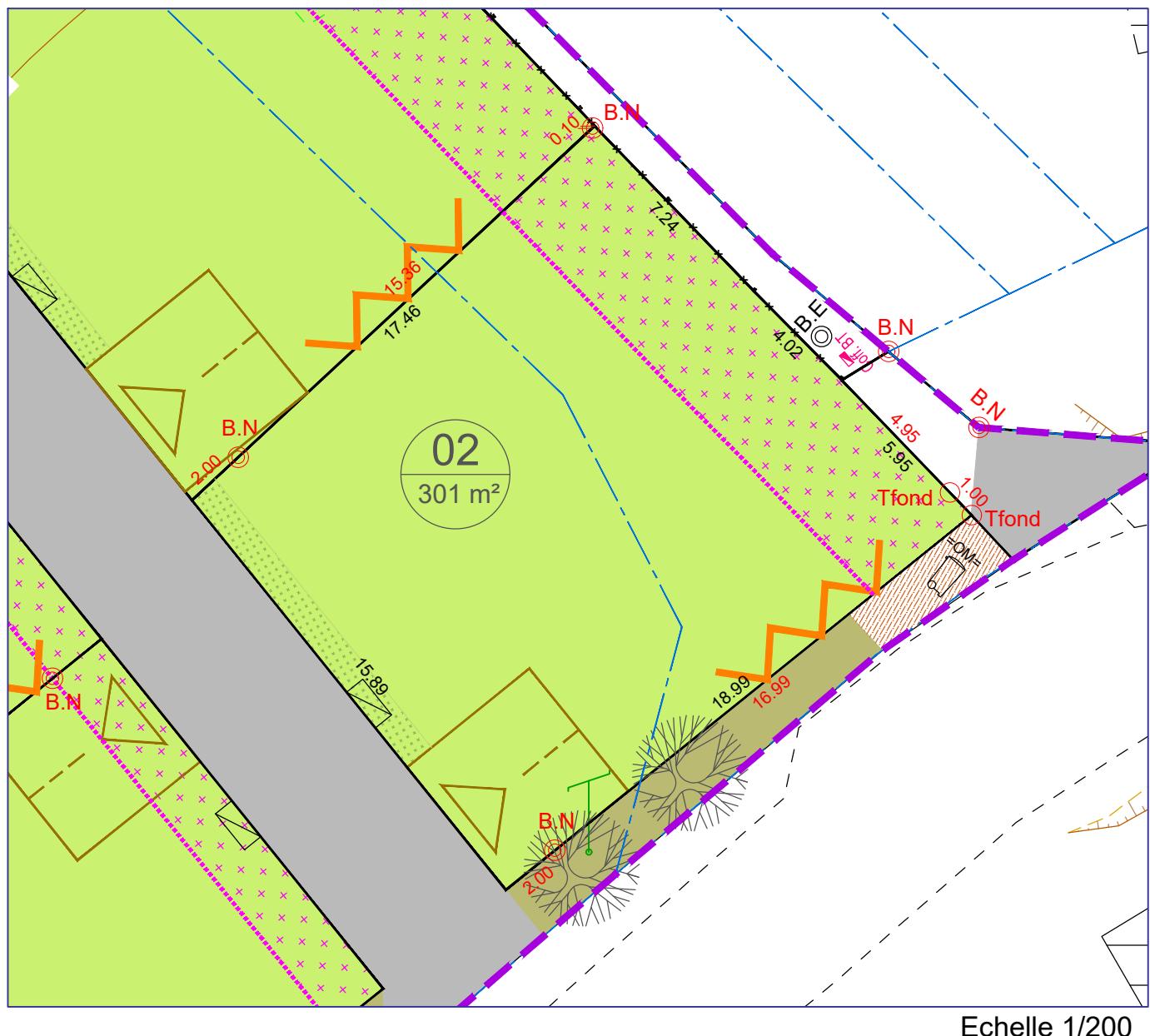


Les Rives du Blavet

Plan du lot N°2



Légende

PERIMETRE DU LOTISSEMENT	CHAUSSÉE enrobé
NUMERO ET CONTENANCE DU LOT	CHAUSSÉE en matériaux drainants
ALTIMETRIE DU TERRAIN NATUREL	POINT DE REGROUPEMENT CONTAINERS
LOTS EN ACCESSEUR LIBRE	STATIONNEMENTS PUBLICS
MACRO-LOTS	CHAUSSÉE cheminement doux
IMPLANTATION OBLIGATOIRE EN LIMITE	CHAUSSÉE cheminement doux revêtement sablé
MURET PAYSAGER	ESPACE VERT
ZONE PLANTATION HAIE VIVE OBLIGATOIRE	ARbre DE HAUTE TIGE EXISTANT
ACCES VEHICULE POSITION OBLIGATOIRE	ARbre DE HAUTE TIGE PROJET
ACCES VEHICULE PRECONISE	ZONE D'ACCRÉTION OBLIGATOIRE POUR AU MOINS 1/3 DE LA FAÇADE
ZONE DE REGROUPEMENT DES BRANCHEMENTS POSITION INDICATIVE	

DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR

PERMIS D'AMENAGER N° PA 056.098.22.L0003 du 11/08/2022

N° du lot : 2

Référence cadastrale : Section ZE n°1773 et 1790

Surface : dans lotissement: 301 m²

Surface maximum de plancher : 200 m²

Article L.111-5-3 du Code de l'Urbanisme:

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une ZAC par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat...".

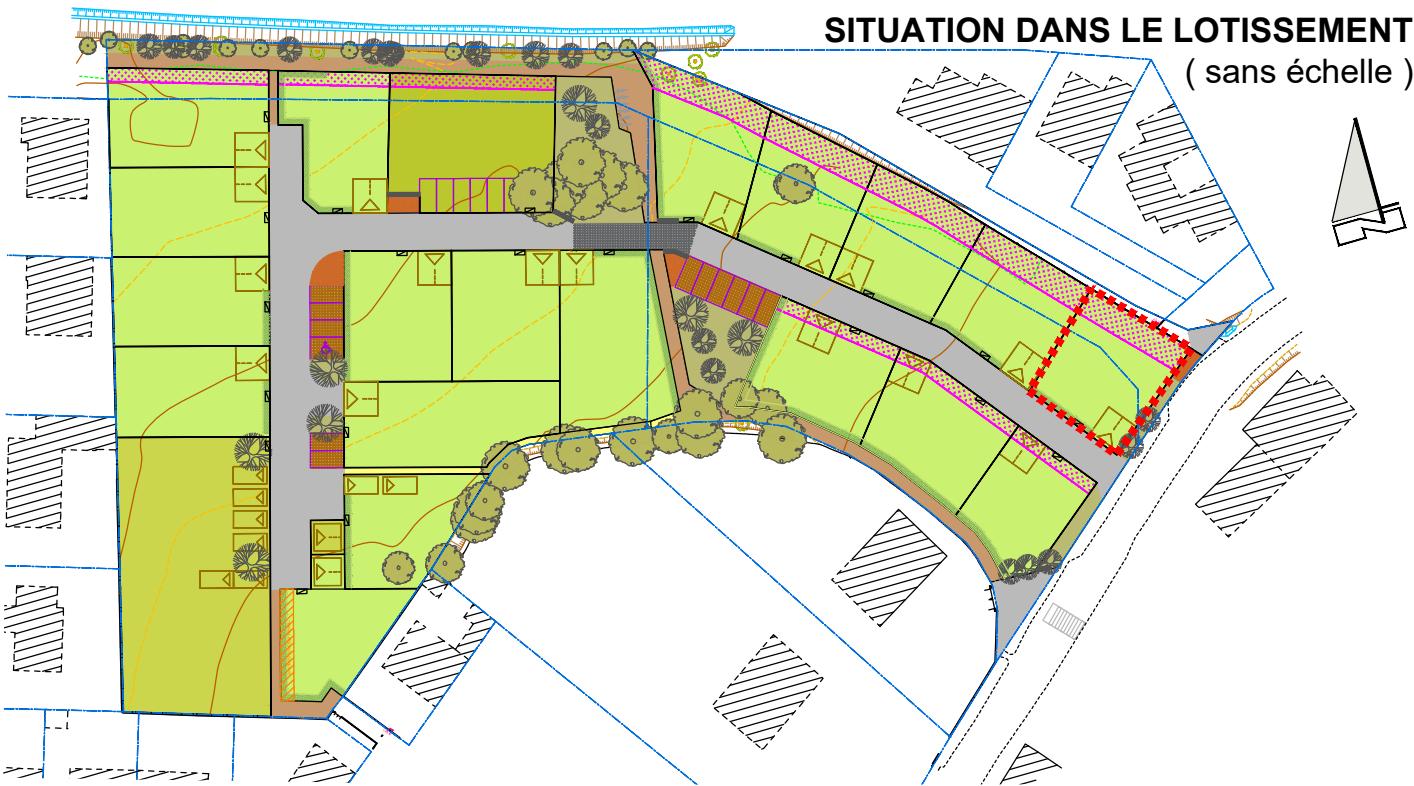
Article L.316-3-1 du Code de l'Urbanisme:

"A compter de la délivrance de l'autorisation de lotir, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. Elle ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter...".

Etabli le 12/07/2023

Laurent MARTIN Géomètre Expert D.P.L.G.

SITUATION DANS LE LOTISSEMENT (sans échelle)



Maître d'Ouvrage



URBAN Aménagement
8 impasse Charcot
56270 PLOEMEUR
Tél : 02 97 38 48 66

Architecte



LORAND GUILLOU ARCHITECTES
15 rue Park Ar Rannez
56410 - ERDEVEN
Tél : 06 22 13 75 95

Laurent MARTIN SARL

Centre d'affaires La Découverte
Immeuble LIZARD
39 rue de la Villeneuve - 56100 LORIENT
Tél. : 02 97 64 44 43 - Fax : 02 97 64 03 93
geo-martin.lorient@orange.fr

GEOMETRE - EXPERT D.P.L.G.
BUREAU D'ETUDES V.R.D.

GUILDEL
6 place de Polignac
56520 GUILDE
Tél. : 02 97 65 96 84 - Fax : 02 97 64 03 93
geo-martin.guilde@orange.fr